

# FOIRE A LA PUÉRICULTURE

## Dimanche 27 septembre 2026 - De 9h00 à 13h00

Salle de Trémaïdic – Près du stade de foot à Plouzané  
**Organisé par l'association d'Assistants Maternelles A Petits Pas**

Entrée : **1.50 €** (gratuit pour les – 12 ans)

Renseignements : [apetitspasplouzane@gmail.com](mailto:apetitspasplouzane@gmail.com)

Bulletin d'inscription à remplir entièrement et à retourner à : (mail ci-dessus) ou à déposer / envoyer chez Mme ROUDAUT Martine,  
10 allée des Cerisiers 29280 Plouzané (chèque ordre : A Petits Pas)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse + CP et ville : .....

.....

Tél : ..... mail : .....

Carte d'identité n° : ..... délivrée le : .....

Je réserve ..... tables de 1.83 m à 5 € et ..... portants (**non fourni**)

à 3 € soit un total de : ..... €

Je déclare ne pas être commerçant, ne pas avoir participé à plus de 2 foires à la puériculture en 2026, ne vendre que des objets personnels ou usagés.

Pour les mineurs, merci de joindre une autorisation parentale.

J'ai lu et j'accepte le règlement ci-joint.

Fait à : ..... le .....

## Règlement – A conserver

**1-** L'accueil des exposants aura lieu à la salle Trémaïdic, de **7h30 à 8h45**.

Passé 9h00 «A petits pas» se réserve le droit de ré-attribuer l'emplacement prédestiné à l'exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ou dédommagement d'aucune sorte

**2-** Le comité organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.

**3-** Les exposants sont autorisés à déballer lorsque le bulletin d'inscription, **daté et signé**, aura été remis au comité organisateur en amont (ou le jour-même s'il reste des emplacements libres).

Toute réservation non-annulée est due, le chèque sera encaissé.

**4-** L'ouverture au public de la bourse à la puériculture se fera de 9h00 à 13h00. **Les exposants s'engagent à recevoir le public sur l'intégralité de la plage horaire de la bourse à la puériculture. NE PAS COMMENCER A REMBALLER AVANT 13H00.**

**5-** Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par le comité organisateur et préalablement réservés.

**6-** Les articles déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices.

**7-** Les tables et chaises mises à la disposition des vendeurs le sont sous leur responsabilité. Tout dégât sera facturé.

**8-** La restauration et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par le comité organisateur.

**9- 1 € de caution vous sera demandé pour le badge exposant.**

**10-** Les exposants auront la possibilité de laisser des invendus à la fin de la manifestation au profit d'une association caritative.

Renseignements : [apetitspasplouzane@gmail.com](mailto:apetitspasplouzane@gmail.com)

